



## Contrôle de l'inspection du travail, quelles conséquences?

Par **sandrine83**, le **30/11/2009** à **18:18**

Bonjour,

je suis employé dans une station service depuis plusieurs années. Je suis en CDI à 35 heures. Le code Naf est le 4730Z. Tout se passait bien jusqu'au milieu du mois dernier. Je vais essayer d'être clair et précis... J'ai appris par une collègue que l'inspection du travail avait procédé à un contrôle. Jusque là, rien d'inquiétant si tout est en ordre, donc, je ne m'en soucie pas. J'ai eu tort! Quelques jours plus tard, mon patron m'annonce à son tour, l'air grave, que l'inspection du travail l'avait contrôlé et que ça ne pouvait plus continuer comme ça, qu'il n'avait pas le droit de nous faire travailler plus de 5 heures par jour, le lendemain, il m'annonce qu'en fin de compte, ce n'est plus 5 heures mais 6 heures et en nous faisant revenir deux fois dans la journée et que de toutes façon il allait prendre contact avec son avocat afin de nous faire de nouveaux contrats à 25 heures pas semaine... Je me dis qu'il a dû prendre un coup sur la tête, ses propos sont incohérents... Cependant, en y réfléchissant, il m'a quand même dit que nos horaires n'étaient pas légaux, alors je me suis procuré la convention collective sur internet et là... Je m'aperçois que je dois être pour le moins naïf!!! Car je n'ai pas ma prime d'ancienneté et pourtant la convention en parle, je n'ai jamais eu une heure supplémentaire ni récupérée, ni rémunérée, ni même mentionnée sur ma fiche de paye alors qu'il arrive que je fasse 42 heures par semaine... Je fais 7 heures de travail sans pause, c'est une journée continue, c'est légal au juste oui ou non? J'ai lu quelque chose à propos des tickets restaurants, j'y ai droit ou pas? Et puis ce contrôle, c'est bien, mais ca se passe comment au juste un contrôle de l'inspection du travail? Et ça aboutit à quoi? Parce que si nous avons eu les mêmes salaires versés en avance, tiens, c'est curieux, ça... Notre emploi du temps, lui nous a été communiqué de façon orale ce matin à 11 h 30 et ce uniquement jusqu'au 6 inclus et seulement parce que nous l'avons réclamé à corps et à cris! Il ne risque quand même pas de nous planter là sans autre forme de procès, quand même?! Là, j'ai vraiment besoin de vos lumières parce que naïf, c'est sans doute très au-dessous de ce que je suis et j'ai besoin de plus de visibilité.

Merci à tous.